



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

# Réunions sectorielles

***Saint-Salvy de la Balme*** - 8 octobre 2021

***Saint-Lieux les Lavour*** - 12 octobre 2021

***Blaye les Mines*** - 18 octobre 2021

# Ordre du jour

- 1. Actualité de la dématérialisation dans le secteur public local**
  - 1. L'ENSU – prérequis à la mise en place de l'ENSU**
  - 2. La fiabilisation des tiers – l'API R2P**
  - 3. Les ASAP dématérialisés et l'obligation d'apposition d'un datamatrix**
  - 4. Les moyens de paiements dématérialisés : Payfip – le périmètre GOPL**
- 2. La DSN (Déclaration sociale normalisée).**
- 3. Le référentiel budgétaire et comptable M57**

# 1. L'Espace Numérique Sécurisé Usager : ENSU

The screenshot shows the 'Mon espace particulier' interface on [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr). The user is identified as Violaine Dubois with fiscal number 3000003819. The main navigation bar includes 'Tableau de bord', 'Prélèvement à la source', 'Paiements', 'Documents', 'Simulations', 'Données publiques', 'Achats', and 'Contact'. The 'Tableau de bord' section features a prominent 'PENSER À DÉCLARER EN LIGNE' message with a calendar icon and a button to 'Accéder à la déclaration en ligne'. Below this is a yellow button for 'Payer en ligne mes impôts'. The 'MES ÉVÉNEMENTS' section uses a vertical timeline with orange and grey markers to list 'FACTURES LOCALES' (tax notices) and a 'CONSULTÉ' document (tax notice for 2017). On the right, there are three key service cards: 'VOTRE TAUX ACTUEL' showing 9.5% with a button to 'Actualiser mon prélèvement à la source'; 'VOS ACOMPTES MENSUELS' showing 119€ with a button to 'Gérer mes acomptes'; and 'OPTER POUR LA DÉMATÉRIALISATION' with a button to 'Choisir une option'. At the bottom right, a card asks 'VOUS N'AVEZ PAS ENCORE OPTÉ POUR LE PRÉLÈVEMENT?' with a button to 'Voir ces options de paiement'.

L'usager dispose dès la page d'accueil de son espace personnel d'une vision d'ensemble immédiate...

... du taux et des acomptes de **prélèvement à la source**

... des documents récents consultables grâce à un **tableau de bord personnalisé**. Une « time-line » présente les documents avec un lien cliquable donnant accès à la consultation du document

La page d'accueil propose un accès simple aux différents services en ligne : déclarer, payer, consulter, modifier son taux...

Les couleurs ont été volontairement harmonisées avec les couleurs choisies par le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) (identité visuelle).

# 1. L'Espace Numérique Sécurisé Usager : ENSU

Mon espace particulier  
impots.gouv.fr

Recherche | Messagerie sécurisée | Mon profil | Déconnexion

Bonjour Violaine Dubois  
N° fiscal : 3000000519

Tableau de bord | Prélèvement à la source | **Palements** | Documents | Simulations | Données publiques | Achats | Contact

Tableau de bord > Paiements

PAIEMENTS

IMPÔTS | FACTURES LOCALES | AMENDES

Accéder | Accéder | Accéder

€ Payer en ligne mes impôts

- ▶ Adhérer au prélèvement pour le paiement de mes impôts
- ▶ Gérer mes contrats de prélèvement

INFORMATIONS SUR LE SITE | QUALITÉ DE SERVICE | RUBRIQUES DU SITE | AUTRES SITES

Plan du site | Confidentialité / Informations personnelles | Conditions générales d'utilisation

Accessibilité | Les engagements de qualité de service de la DGFIP | Votre avis sur le site

Messagerie sécurisée | Mon profil | Tableau de bord | Prélèvement à la source | Paiements | Documents | Simulations | Données publiques | Achats de timbres | Contact | Questions | Déclaration en ligne

Economie.gouv.fr | Cessions immobilières de l'Etat | Pensions.bercy | Ventes domaniales | Amendes | Tipi budget | Timbres | Cadastre | Collectivités locales

Nous suivre : [Facebook] [Twitter]

Service-public.fr | Legifrance.gouv.fr | Data.gouv.fr | Gouvernement.fr | France.fr

© Direction générale des finances publiques - Mentions légales

L'espace de **paiement des factures locales**

Le module de paiement PayFip sera proposé dans l'ENSU.

Il permettra à l'utilisateur de consulter l'historique de ses paiements du SPL ainsi que la consultation et la gestion de ses comptes bancaires

# 1. L'Espace Numérique Sécurisé de l'Usager : ENSU

## **Objectif :**

offrir un accès unique à l'utilisateur pour accéder à toutes ses « factures » tous produits (impôt / amendes/ produits locaux et hospitaliers) de manière dématérialisée et pouvoir payer en ligne, faire une réclamation en ligne.

## **Un service en expérimentation depuis septembre 2021**

- 25 postes comptables préfigurateurs – 1 900 budgets

sur l'Occitanie : 3 postes comptables concernés dans le Gard, la Haute-Garonne et l'Hérault.

- Des prérequis pour offrir ce service

## 1<sup>er</sup> prérequis : Des tiers fiabilisés

L'utilisateur, pour accéder à ses factures locales dans l'ENSU, devra disposer de son identifiant fiscal.

**Pour ce faire :** rapprochement entre les données saisies par les collectivités et le référentiel fiscal des personnes physiques (récupération de son identifiant fiscal) sur la base des données :

NOM

PRENOM

CODE POSTAL – VILLE

DATE DE NAISSANCE

**Enjeu :** qualité des données adressées pour faciliter ce rapprochement – enjeu pour le recouvrement

**Au 31/08/2021 :** sur le Tarn

Taux de reconnaissance des tiers (flux) : Sur les flux envoyés au cours du mois d'août : 69,6 % des tiers personnes physiques reconnus

## 1<sup>er</sup> prérequis : Des tiers fiabilisés

### *Quelques bonnes pratiques pour améliorer la qualité des tiers*

- Saisir tous les caractères en majuscule, non accentuées
- Ne jamais mettre la civilité dans la zone réservée au nom
- Attention particulière sur la date de naissance (pour éviter les homonymies)
- Un champ ne doit contenir qu'une seule donnée (un seul nom, un seul prénom dans les zones dédiées , civilité dans le champ dédié)
- Éviter les caractères typographiques (guillemets, !? ' @,\$ £ € etc.)
- Ne pas mettre de point ou d'espaces entre les lettres (exemple EDF et non E.D.F.)
- Pour un tiers professionnel : indiquer son SIREN ou SIRET
- Veillez au bon typage des tiers : personne physique ou personne morale.

Ne pas hésiter à demander en cas de doute la carte d'identité des usagers.

Rechercher une API du service public

Comprendre les API

À propos

[← Toutes les API](#)

# API Recherche des personnes physiques (R2P)

Producteur : DGFIP

Récupérez les données connues par l'administration fiscale (DGFIP) sur une personne physique (état civil, adresse, identifiant fiscal)

## Description

L'API R2P permet aux entités administratives (administration, ministère, organisme public, collectivité) et aux acteurs privés qui sont éligibles d'obtenir les données personnelles d'un citoyen afin de les intégrer à leur Système d'Information (selon le cas d'usage : état civil complet, dernière adresse connue de l'administration fiscale (DGFIP) et identifiant fiscal ou SPI).

## A quoi sert l'API R2P - Recherche des personnes physiques ?

Exemples de cas d'utilisation :

- pour une collectivité locale dans le cadre de la prise en charge d'une facture afin de fiabiliser l'état civil du débiteur.
- pour une banque dans le cadre du contrôle de l'éligibilité des conditions d'ouverture d'un Livret d'Épargne Populaire (LEP).

Direction générale des Finances publiques\_DDFiP81\_DSPL

## Accéder aux données

L'API nécessite une habilitation :

 [Faire une demande d'accès](#)

## L'équipe

Cette API est produite par :



[Direction Générale des Finances  
Publiques \(DGFIP\)](#)



[Écrire un mail à l'équipe](#)

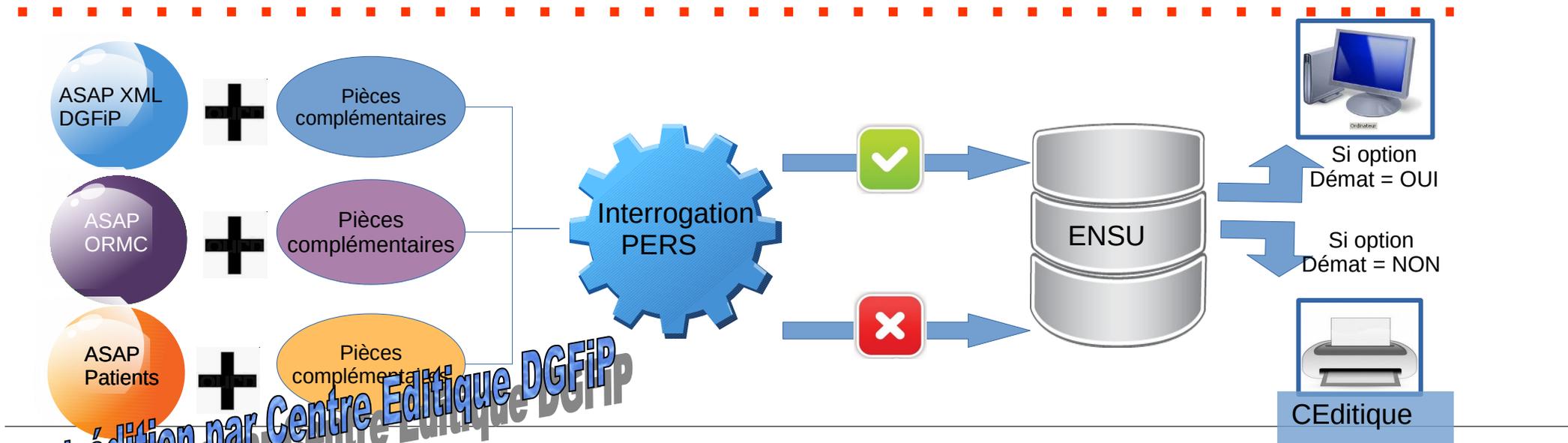
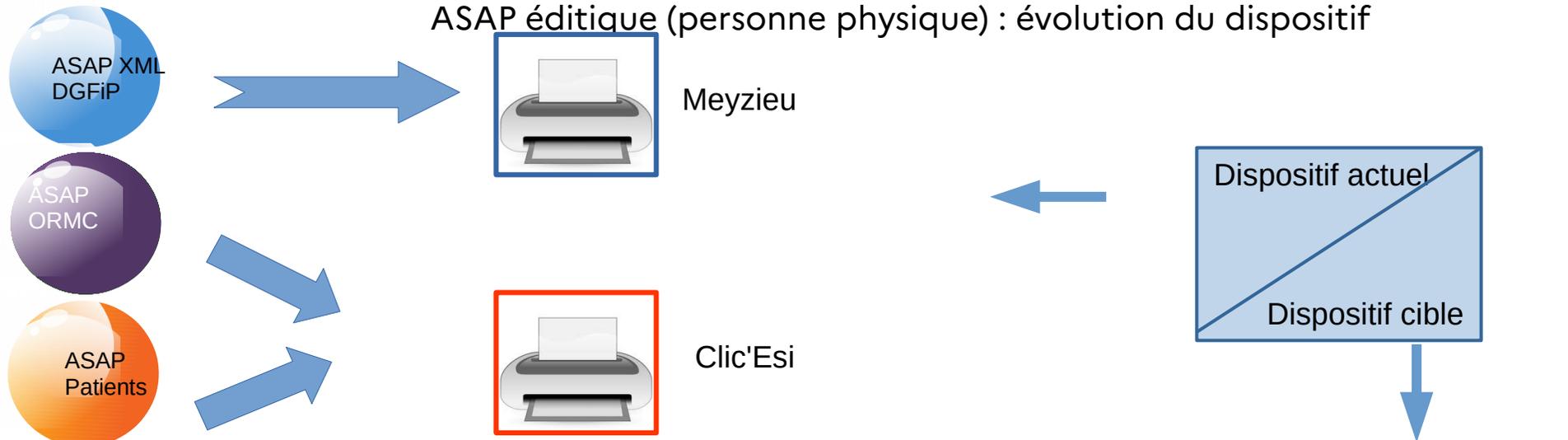
## Documentation technique

Vous êtes développeur ou architecte ?  
Partagez la documentation avec votre  
équipe :

[Une question ?](#)

## 2ème prérequis : des ASAP dématérialisés – le PES ASAP.

Objectif du recours au PES ASAP : finaliser la dématérialisation des échanges ordonnateurs / comptable



## 2ème prérequis : des ASAP dématérialisés – le PES ASAP.

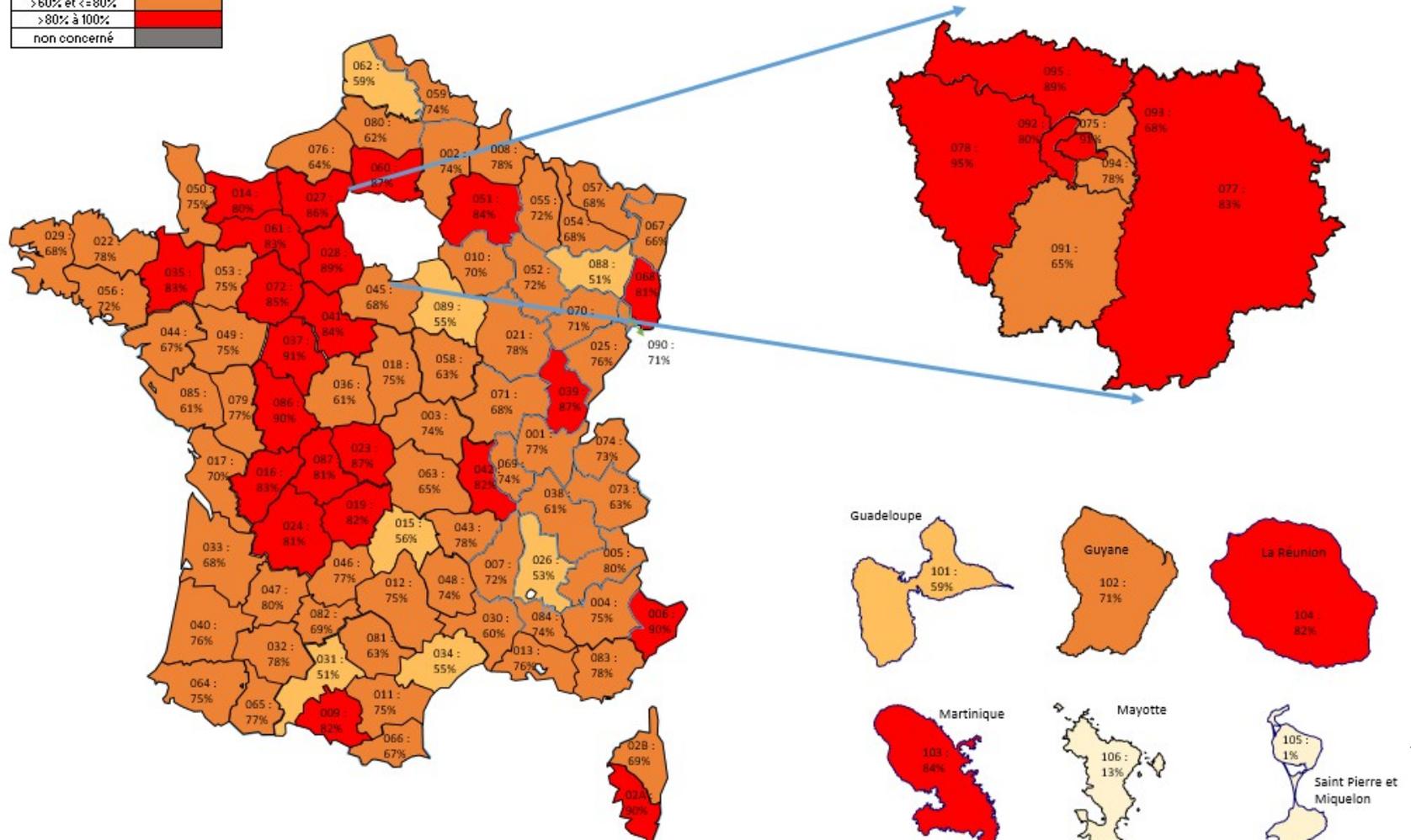
Au 31/08/2021

Au national : 74,1% des titres émis et éligibles étaient accompagnés d'un ASAP dans HELIOS (hors M21) .

Ce taux s'élève à 63 % pour le Tarn

valeur	couleur
0%	
>0% et <=20%	
>20% et <=40%	
>40% et <=60%	
>60% et <=80%	
>80% à 100%	
non concerné	

Titres éligibles à l'ASAP (hors M21) portant un ASAP DGFiP (Août 2021)



## 2ème prérequis : des ASAP dématérialisés – le PES ASAP. Zoom sur l'obligation d'apposition d'un datamatrix

**C'est quoi un Datamatrix ?** Le Datamatrix se présente sous la forme d'une matrice constituée de points ou de carrés juxtaposés et permet de stocker sur une très faible surface une grande quantité d'informations.



Article 201 loi de finances 2019 n° 2018-1317 du 28/12/2018 emporte obligation d'apposer un code datamatrix sur les ASAP

Il permet à vos usagers de régler en numéraire les factures émises par votre collectivité, leurs amendes et leurs impôts en phase amiable de moins de 300 € chez les buralistes partenaires agréés qui ont rejoint le dispositif.

Liste des buralistes sur : <https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>

## 2ème prérequis : des ASAP dématérialisés – le PES ASAP. Zoom sur l'obligation d'apposition d'un datamatrix

### Pré-requis pour le fonctionnement des factures émises pour régler des produits locaux : 2 cas possibles

#### **1 / Vous avez fait le choix de confier l'édition de vos factures à la DGFIP**

=> vous n'avez aucune action particulière à mener auprès de nos services. Les ASAP, lettres de relance ou mises en demeure de payer éditées par la DGFIP contiendront un datamatrix

#### **2 / vous avez fait le choix de confier l'édition de vos factures à un éditeur privé :**

=> il vous appartient de vous assurer que celui-ci est bien en capacité d'éditer une facture comportant un datamatrix et la mention invitant l'usager de se rendre chez un buraliste-partenaire agréé s'il souhaite payer sa facture en numéraire.

En outre, vous devez vous assurer que le flux transmis à votre éditeur contient bien les informations lui permettant d'éditer un datamatrix respectant le [cahier des charges de la DGFIP](#).

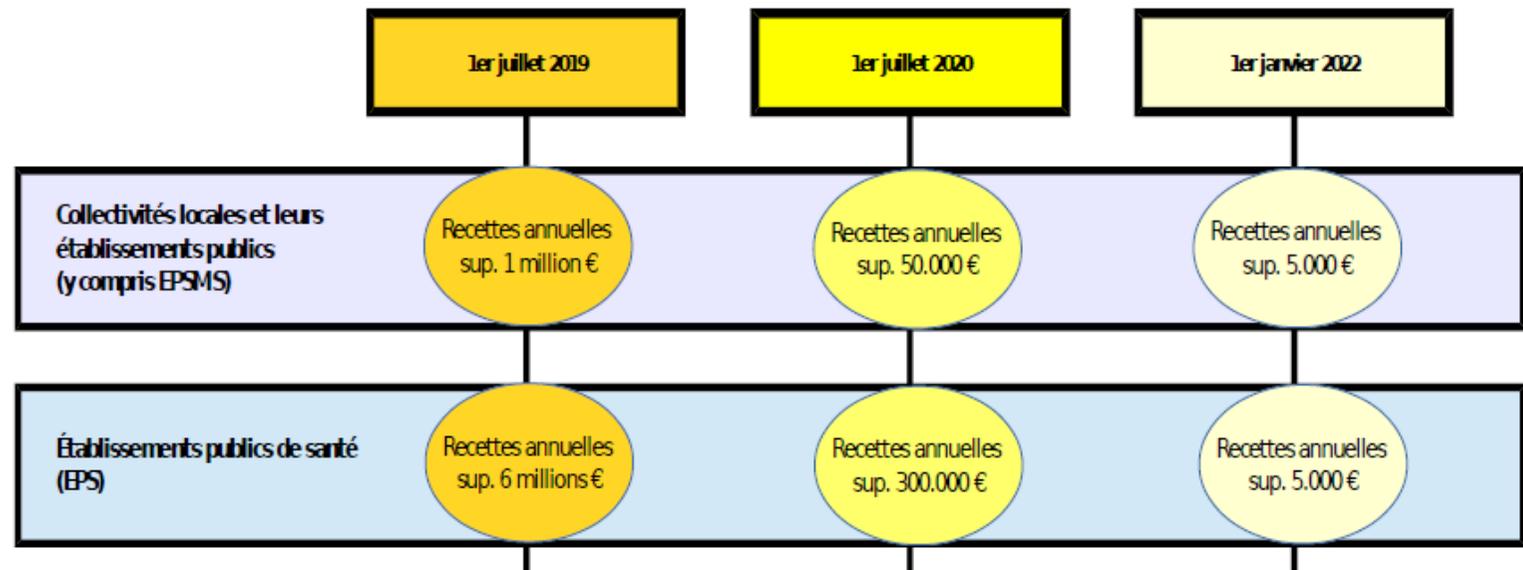
## 3ème prérequis : l'adhésion à PAYFIP

### Obligation de généralisation de paiement en ligne (GOPL)

Le décret 2018-689 du 1er Août 2018 prévoit la mise à disposition par les administrations publiques, pour l'ensemble de leurs créances d'un service de paiement en ligne à destination de leurs usagers particuliers ou entreprises.

Ce texte prévoit également un calendrier de déploiement en fonction de la taille de la collectivité ou de l'établissement public.

Déploiement en trois vagues en fonction des recettes annuelles



## 3ème prérequis : l'adhésion à PAYFIP

### Le paiement en ligne : objectifs et avantages

Un **service d'encaissement complémentaire** aux moyens de paiement déjà existants, et adapté à tous les types de produits :  
Scolaire / périscolaire / eau-assainissement / ordures ménagères / taxes de séjour ...

Répondre à la **demande des usagers** :

- accessibilité du service 7j/7, 24h/24
- économique (pas de déplacement, pas de timbre, pas de commissions)
- sécurisé

Permettre aux collectivités de développer les services d'**administration électronique**

- image de modernité
- sécurité des transactions CB ou du prélèvement unique

**Améliorer le recouvrement** amiable

### Exception

**Cas du paiement sur place au comptant (paiement concomitant au fait générateur)**

La régie peut se dispenser d'une solution de paiement par Internet

Obligation de proposer une offre de paiement dématérialisée sur place (TPE /automate)

## 3ème prérequis : l'adhésion à PAYFIP

### Déploiement de PayFiP dans les collectivités (fin juin 2021) pour les BUDGETS (gestion Hélios)

Échéance du **01/07/2019**

Moyenne nationale **72,7** % des collectivités

Moyenne départementale **87** % des collectivités

#### Statistiques Budgets

Échéance du **01/07/2020**

Moyenne nationale **62,6** % des collectivités

Moyenne départementale **59** % des collectivités

Échéance du **01/01/2022**

Moyenne nationale **26,4** % des collectivités

Moyenne départementale **35** % des collectivités

#### **Toutes échéance confondues**

Moyenne nationale **49,0** % des collectivités

Moyenne départementale **50** % des collectivités



## 6. Statistiques GOPL pour le TARN

### Statistiques

### Déploiement de l'obligation GOPL dans les régies (fin juin 2021) pour les REGIES (gestion hors Hélios / paiement CB par TPE ou VAD)

### Régies

#### Échéance du **01/07/2019**

- Moyenne nationale **28,8** % des collectivités
- Moyenne départementale **16** % des collectivités

#### Échéance du **01/07/2020**

- Moyenne nationale **13,1** % des collectivités
- Moyenne départementale **13** % des collectivités

#### Échéance du **01/01/2022**

- Moyenne nationale **5,4** % des collectivités
- Moyenne départementale **4** % des collectivités

#### **Toutes échéance confondues**

- Moyenne nationale **18,1** % des collectivités
- Moyenne départementale **13** % des collectivités

## 3ème prérequis : l'adhésion à PAYFIP

### Ses fonctionnalités

### **La solution de paiement par Internet de la DGFIP : PayFiP**

#### **Paiement par carte bancaire**

Pas d'authentification de l'utilisateur, uniquement saisie du moyen de paiement (n° de CB)

#### **Paiement par prélèvement non récurrent**

Authentification de l'utilisateur :

– identifiant fiscal et mot de passe utilisés pour la connexion au site

[www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

– ou dispositif FranceConnect



Possibilité offerte à l'utilisateur d'autoriser la DGFIP à conserver les informations relatives à son compte bancaire dans l'optique d'un prochain paiement.

### Le site associé

#### **Un site unique dédié au paiement par Internet**

La DGFIP propose son site **[www.payfip.gouv.fr](http://www.payfip.gouv.fr)** (en cas de gestion dans Hélios)

Ce site n'est pas disponible pour les régies, mais PayFiP peut fournir un **module de paiement**

### 3. Le périmètre GOPL et les différentes solutions monétiques

#### Gestion Hélios

**Pour les recettes de la collectivité ou de l'établissement, gérées dans Hélios**

- Les titres
- Les articles de rôles (ORMC)

La seule solution est **PayFiP « titre »** (elle est utilisée aussi pour les rôles malgré son nom)

#### Gestion en Régie

**Pour les encaissements réalisés dans le cadre d'une régie**

- Quand le paiement est désynchronisé du fait générateur (droit constaté) :

Obligation de proposer une **offre de paiement en ligne**  
(**PayFiP « régie »** ou autre **solution VADS** agréée par la DGFIP)

- Quand le paiement est concomitant au fait générateur (droit au comptant) :

Obligation de proposer une **offre de paiement dématérialisée sur place**  
(**TPE / Automate**)

*TPE : Terminal de Paiement Électronique*

*VADS : Vente A Distance Sécurisée*

# Comment adhérer à PAYFIP / Le cas des régies

## Adhérer à PayFiP

### Spécificité PayFiP « régie »

## Dossier PayFiP

- Une **convention** unique (titres / rôles / régies)
- Une **annexe 2** spécifique pour les titres et les rôles (une par budget)
- Une **annexe 3** spécifique pour les régies (une par régie)

Attention : **PayFiP « régie »** à besoin d'un **compte DFT** et ne fournit pas le site Internet. Cette solution est un simple module de paiement. La régie doit donc posséder un **logiciel de gestion compatible PayFiP « régie » qui fournit le site à la régie.**  
Exemples : portail famille / boutique en ligne

## Les autres solutions monétiques pour les régies :

### Compte DFT

Il y a **obligation** d'avoir un **compte DFT** (dépôt de Fonds au Trésor)  
En faire la demande auprès du SGC ou de la Trésorerie qui préciseront les démarches et fourniront le dossier d'ouverture de compte

### Contrat CB

Pour mettre en place une **solution de paiement par CB** :

- terminal de paiement Électronique (**TPE**) / **AUTOMATE**
- vente à distance sécurisée (**VADS**) hors PayFiP

Il faut adhérer aux encaissements CB

Attention : Tout module VADS doit être 3D Secure et agréé par la DGFIP.  
Les fonds doivent arriver directement sur le compte DFT.  
(pas d'intermédiation financière)

# Vos contacts

## Vos contacts

### **Votre SGC / Trésorerie ou votre CDL (Conseiller aux décideurs locaux)**

- Premier conseil en monétique
- Demande des dossiers et formulaires (PayFiP / DFT / CB)
- Réorganisation et restructuration des régies
- Mise en place d'un compte DFT (préparation du dossier et visa)

### **Le correspondant moyens de paiements / dématérialisation : M. Barres**

- Conseil en monétique (PayFiP / CB / VADS) et dématérialisation
- Demande des dossiers et formulaires (PayFiP / DFT / CB)
- Gestion et dépôt du dossier PayFiP , Demande de contrat commerçant CB (TPE / AUTOMATE / VADS) , Demande d'Identifiant Créancier SEPA pour le prélèvement

### Joindre le Correspondant moyens de paiements (CMP)

05 63 49 66 37 / 06 27 34 72 95

*ddfip81.pgp.cmp@dgfip.finances.gouv.fr*

### **Le service DFT / EPARGNE**

- Dépôt du dossier d'ouverture du compte DFT (après visa du comptable)
- Création et gestion du compte DFT

### Joindre le service DFT / EPARGNE

05 63 49 58 25 / 05 63 49 58 43

*ddfip81.pgp.epargne@dgfip.finances.gouv.fr*

# Déclaration Sociale Nominative Fonction Publique

## Entrée 2022

### Le calendrier de déploiement

La loi n°2018-727 du 10 août 2018 pour un Etat au service d'une société de confiance» définit les règles d'entrée de la Fonction Publique en DSN. Tous les employeurs publics doivent entrer au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2022 selon le calendrier suivant:

	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022
Fonction Publique Territoriale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Régions / Départements / Métropoles</li> <li>• Communautés d'agglomération/urbaines</li> <li>• Etablissements départementaux</li> <li>• CNEPT / CIG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communautés de communes</li> <li>• Communes de plus de 100 agents</li> <li>• Etablissements communaux de plus de 350 agents</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communes de moins de 100 agents</li> <li>• Etablissements communaux de moins de 350 agents</li> </ul>
Fonction Publique d'Etat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Paie DGFIP : Ministère de la Culture</li> <li>• Paie en propre : &gt; 10 000 agents</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Paie DGFIP : suite</li> <li>• Paie en propre : entre 400 et 10000 agents</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Paie DGFIP : suite et fin</li> <li>• Paie en propre : &lt; 400 agents</li> </ul>
Fonction Publique Hospitalière	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etablissements : &gt; 9 000 agents*</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etablissements de 1 500 à 9 000 agents</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etablissements de moins de 1 500 agents</li> </ul>

\* la situation est mesurée suivant les effectifs à fin 2017

# Déclaration Sociale Nominative Fonction Publique

## Entrée 2022

### Un enjeu de simplification

A partir de janvier 2020, la DSN remplace pour la Fonction Publique:

- la déclaration automatisée des données sociales unifiées (**DADS-U**);
- la déclaration unifiée des cotisations sociales (**DUCS**) pour le volet URSSAF;
- la transmission des informations relatives au Prélèvement à la Source (**PAS**)

La DADSU et la DUCS disparaîtront définitivement dès que les obligations d'entrée des fonctions publiques en DSN seront passées.

La DSN est un outil industriel qui permet de remplacer 26 procédures déclaratives concernant une trentaine d'organismes de protection sociale et de nombreux organismes complémentaires.

Il s'agit d'un outil incontournable des politiques publiques:

- le prélèvement à la source en 2019
- la réforme des APL 2020, et plus largement d'attributions des aides sociales.

# Déclaration Sociale Nominative Fonction Publique

## Entrée 2022 point de situation dans les 3 fonctions publiques

12 325 employeurs fonction publique sont entrés en DSN en janvier 2021 et février 2021, pour tout ou partie de leurs établissements

Concernant l'obligation, 78% des SIREN attendus par l'ACOSS en 2021 ont déposé une DSN

	SIREN entrés en 2021	dont entrés en avance	Pourcentage des attendus ACOSS 2021 entrés en DSN*
FPE	5 393	5372	24%
FPH	83	46	20%
FPT	6 849	4 542	81%
<b>Total FP</b>	<b>12 325</b>	<b>9 907</b>	<b>78%</b>

Chaque employeur public non encore en DSN doit dès aujourd'hui se mobiliser, avec son éditeur de paie pour réussir cette échéance importante fiscalement et socialement

Pour réussir l'entrée en DSN des employeurs publics, le GIP-Modernisation des Déclarations Sociales met à disposition (sur son site internet <https://www.net-entreprises.fr>) toute l'information nécessaire ainsi qu'un numéro d'assistance. Cette information est relayée sur les sites des organismes de protection sociale destinataires.

**Attention !** Le démarrage en DSN se fait sur le mois principal déclaré de janvier (ou décembre si pratique du décalage de paie) et n'est pas autorisé en cours d'année.

### Nous vous proposons



**FONCTION PUBLIQUE**

**3 CONSEILS**  
POUR ÊTRE PRÊT AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022 :

Plus que **3 mois** pour passer à la **DSN**

- 1 Contactez votre éditeur de logiciel
- 2 Renseignez-vous en ligne sur net-entreprises.fr
- 3 Inscrivez-vous sur net-entreprises.fr

NET-ENTREPRISES·FR

# Déclaration Sociale Nominative Fonction Publique

Entrée 2022

## Les étapes-clés pour un bon démarrage

### Déterminez les SIRET qui seront déclarés

Afin de respecter une maille déclarative adéquate, il est impératif de définir quels SIRET seront déclarés. Il est préconisé d'utiliser le SIRET responsable de la paie de l'agent.

### Contrôlez les SIRET déclarés et lieux de travail

Le service "DSN contrôle SIRET" permet de récupérer la liste des SIRET non reconnus dans le dispositif DSN, afin de procéder à la mise à niveau de ce système en amont des transmissions de DSN.

### Vérifiez les NIR de vos individus

Vérifiez auprès de vos salariés les NIR en anomalies. Ces derniers devront réaliser les démarches nécessaires auprès de leur caisse d'assurance maladie et vous informer des suites.

### Contrôlez votre fichier

Des outils d'autocontrôle vous permettent de vérifier en amont de vos dépôts la qualité de vos déclarations (DSN-Val) ainsi que les données spécifiques OC (DSN-FPOC)

### Consultez les CRM financiers et nominatifs

Des CRM (compte rendus métier) sont renvoyés par les organismes à réception des DSN. Consultez le bilan d'anomalies, effectuez les modifications nécessaires, déposez une DSN « annule et remplace ».